

Décision n° 2013-0582
de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes
en date du 23 avril 2013
transférant l'attribution de ressources en numérotation
de la société Omer Telecom Limited à
la société Omea Telecom

L'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu le code des postes et des communications électroniques, et notamment ses articles L. 36-7 et L. 44 ;

Vu la décision n° 01-686 de l'Autorité de régulation des télécommunications en date du 11 juillet 2001 approuvant les règles de gestion et d'attribution des numéros identificateurs d'utilisateurs mobiles (IMSI) ;

Vu la décision n° 04-0578 de l'Autorité de régulation des télécommunications en date du 20 juillet 2004 relative aux modalités d'attribution des codes points sémaphores ;

Vu la décision n° 05-0521 de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 8 septembre 2005 recommandant l'utilisation de certains formats de numérotation aux interfaces d'interconnexion ;

Vu la décision n° 05-1084 de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 15 décembre 2005 approuvant les règles de gestion du plan national de numérotation ;

Vu la décision n° 05-1085 de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 15 décembre 2005 modifiée fixant l'utilisation des catégories de numéros du plan national de numérotation ;

Vu le dossier de déclaration déposé par la société Omer Telecom Limited (récépissé de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes n° 11-0551 en date du 17 juin 2011) ;

Vu le dossier de déclaration déposé par la société Omea Telecom (récépissé de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes n° 13-0287 en date du 9 avril 2013) ;

Vu le dossier complet de demande de la société Omer Telecom Limited reçu le 4 avril 2013, sollicitant le transfert de ressources en numérotation ;

Vu le dossier complet de demande de la société Omea Telecom reçu le 4 avril 2013, sollicitant le transfert de ressources en numérotation ;

Après en avoir délibéré le 23 avril 2013 ;

Décide :

Article 1 - A compter du 30 avril 2013, la liste de ressources en numérotation mentionnée dans le tableau ci-dessous est transférée, jusqu'au 30 avril 2033, de la société Omer Telecom Limited (Siren : 489 020 297) à la société Omea Telecom (Siren : 495 028 987) pour les mêmes usages.

Type de ressources	Ressources transférées	Décision d'attribution	Date de la décision d'attribution
Préfixe de portabilité des numéros mobiles	05 09 4Q	2011-0782	30/06/2011
Préfixe de portabilité des numéros mobiles	05 09 5Q	2011-0840	12/07/2011
Préfixe de portabilité des numéros mobiles	05 10 0Q	2012-0569	03/05/2012
Numéros mobiles	06 02 0Q MC DU	2010-0435	08/04/2010
Numéros mobiles	06 02 1Q MC DU	2010-0435	08/04/2010
Numéros mobiles	06 02 6Q MC DU	2011-1296	03/11/2011
Numéros mobiles	06 02 7Q MC DU	2011-1296	03/11/2011
Numéros mobiles	06 02 8Q MC DU	2011-1296	03/11/2011
Numéros mobiles	06 02 9Q MC DU	2011-1296	03/11/2011
Numéros mobiles	06 49 0Q MC DU	2009-0574	22/07/2009
Numéros mobiles	06 49 1Q MC DU	2009-0574	22/07/2009
Numéros mobiles	06 49 2Q MC DU	2009-0574	22/07/2009
Numéros mobiles	06 49 3Q MC DU	2009-0574	22/07/2009
Numéros mobiles	06 49 4Q MC DU	2009-0574	22/07/2009
Numéros mobiles	06 49 51 MC DU	2010-0905	27/07/2010
Numéros mobiles	06 49 52 MC DU	2010-0905	27/07/2010
Numéros mobiles	06 49 53 MC DU	2010-0905	27/07/2010
Numéros mobiles	06 49 54 MC DU	2010-0905	27/07/2010
Numéros mobiles	06 49 55 MC DU	2010-0905	27/07/2010
Numéros mobiles	06 49 56 MC DU	2010-0905	27/07/2010
Numéros mobiles	06 49 57 MC DU	2010-0905	27/07/2010
Numéros mobiles	06 49 58 MC DU	2010-0905	27/07/2010
Numéros mobiles	06 49 59 MC DU	2010-0905	27/07/2010
Numéros mobiles	06 49 6Q MC DU	2010-0905	27/07/2010
Numéros mobiles	06 49 7Q MC DU	2010-0905	27/07/2010
Numéros mobiles	06 49 8Q MC DU	2010-0905	27/07/2010
Numéros mobiles	06 49 92 MC DU	2010-0905	27/07/2010
Numéros mobiles	06 49 93 MC DU	2010-0905	27/07/2010
Numéros mobiles	07 50 2Q MC DU	2011-1296	03/11/2011
Numéros mobiles	07 50 3Q MC DU	2011-1296	03/11/2011
Numéros mobiles	07 50 4Q MC DU	2011-1296	03/11/2011
Numéros mobiles	07 50 61 MC DU	2010-0905	27/07/2010
Numéros mobiles	07 50 62 MC DU	2010-0905	27/07/2010
Numéros mobiles	07 50 63 MC DU	2010-0905	27/07/2010
Numéros mobiles	07 50 64 MC DU	2010-0905	27/07/2010
Numéros mobiles	07 50 65 MC DU	2010-0905	27/07/2010
Numéros mobiles	07 50 66 MC DU	2010-0905	27/07/2010
Numéros mobiles	07 50 67 MC DU	2010-0905	27/07/2010

Numéros mobiles	07 50 68 MC DU	2010-0905	27/07/2010
Numéros mobiles	07 50 69 MC DU	2010-0905	27/07/2010
Numéros mobiles	07 50 8Q MC DU	2011-1296	03/11/2011
Numéros mobiles	07 50 9Q MC DU	2011-1296	03/11/2011
Numéros mobiles	07 51 6Q MC DU	2011-1296	03/11/2011
Numéros mobiles	07 70 0Q MC DU	2010-0905	27/07/2010
Numéros mobiles	07 70 1Q MC DU	2010-0905	27/07/2010
Numéros mobiles	07 70 2Q MC DU	2010-0905	27/07/2010
Numéros mobiles	07 70 3Q MC DU	2010-0905	27/07/2010
Numéros mobiles	07 70 4Q MC DU	2010-0905	27/07/2010
Numéro court d'assistance opérateur	10 05	2009-0236	19/03/2009
Code de réseau R ₁ R ₂	75	2011-1465	13/12/2011
Code IMSI (International Mobile Subscriber Identifier)	208 23	2010-1204	09/11/2010
Code point sémaphore international	3-232-0	2011-0935	01/09/2011
Code point sémaphore international	3-232-1	2011-0935	01/09/2011
Code point sémaphore national	3600	2011-0807	07/07/2011
Code point sémaphore national	3601	2011-0807	07/07/2011
Code point sémaphore national	3602	2011-0807	07/07/2011
Code point sémaphore national	3603	2011-0807	07/07/2011
Code point sémaphore national	3604	2011-0807	07/07/2011
Code point sémaphore national	3605	2011-0807	07/07/2011
Code point sémaphore national	3606	2011-0807	07/07/2011
Code point sémaphore national	3607	2011-0807	07/07/2011
Code point sémaphore national	3608	2011-0807	07/07/2011
Code point sémaphore national	3609	2011-0807	07/07/2011
Code point sémaphore national	3610	2011-0807	07/07/2011
Code point sémaphore national	3611	2011-0807	07/07/2011
Code point sémaphore national	3612	2011-0807	07/07/2011
Code point sémaphore national	3613	2011-0807	07/07/2011
Code point sémaphore national	3614	2011-0807	07/07/2011
Code point sémaphore national	3615	2011-0807	07/07/2011
Code point sémaphore national	3616	2011-0807	07/07/2011

Article 2 - La société Omea Telecom acquitte, au titre des ressources attribuées à l'article 1^{er}, la taxe prévue à l'article L. 44 du code des postes et des communications électroniques susvisé.

Article 3 - Conformément aux dispositions de l'article L. 44 du code des postes et des communications électroniques, les ressources attribuées à l'article 1^{er} ne peuvent pas être protégées par un droit de propriété intellectuelle. Elles ne peuvent faire l'objet d'un transfert qu'après accord de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes.

Article 4 - Au 31 janvier de chaque année, la société Omea Telecom adresse à l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes un rapport sur l'utilisation effective des ressources attribuées selon le modèle prévu par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes disponible sur son site internet.

Article 5 - Le directeur des services fixe et mobile et des relations avec les consommateurs de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à la société Omea Telecom.

Fait à Paris, le 23 avril 2013

Le Président

Jean-Ludovic SILICANI